

**PROCES - VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE  
DE COMMUNES "ESSOR DU RHIN"  
A FESSENHEIM  
SEANCE DU 16 juin 2008**

Les membres du Conseil communautaire se sont réunis dans les locaux de la Communauté de communes « Essor du Rhin » à Fessenheim, le 16 juin 2008 à 20 heures sous la présidence de M. André ONIMUS pour l'examen de l'ordre du jour précédé à 19 h 30 d'une présentation et d'un exposé de l'entreprise SCHROLL par Mme Christine LUTTER.

1. Approbation du procès-verbal des délibérations du Conseil du 26 mai 2008
2. Défibrillateurs – exposé de M. Denis FOEHRLE
3. Présentation des missions par le personnel (2ème partie)
4. Pépinière d'entreprises – résultat de la consultation de la maîtrise d'oeuvre pour la purge du terrain et lancement de l'avis d'appel public à concurrence pour les travaux
5. Zone Industrielle Koechlin – validation du projet d'aménagement et lancement de l'avis d'appel à concurrence
6. Pistes cyclables
7. Rapport d'activités 2007
8. Fixation de la redevance des ordures ménagères 2008
9. Modification de la convention OCAD3E – Désignation délégués ADMD
10. Consultation prestataire magazine Essor du Rhin
11. Personnel
  - 11.1. Journée de Solidarité
  - 11.2. Embauche d'un collaborateur
12. Travaux communaux :
  - 12.1. ROGGENHOUSE : RD 50 – 5<sup>ème</sup> tranche – bordereau de prix supplémentaires
13. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil Communautaire
14. Divers.

Membres présents : Mme Agnès KIEFFER – MM. Etienne SIGRIST – Patrice WALTISPERGER – Pierre ENGASSER et Frédéric GOETZ, vice présidents – M. Philippe HEID Assesseur - Mmes Agnès MATTER-BALP – et Fabienne STICH – MM. Jean-Marc LOEWERT – François BERINGER – Bernard BRUN – François WASSMER – Cédric LEPAUL – Cyrille LHUILLIER – Eric MICHELAT – Jean GOETZ et Mario HEGY

Membre(s) excusé(s) : M. Henri MASSON

Procurator(s) : M. Henri MASSON à M. Eric MICHELAT

Présent par ailleurs : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

Excusé(s) par ailleurs : M. Michel HABIG Conseiller Général du canton d'Ensisheim

Après que Madame Christine LUTTER ait présenté la Société Schroll, notre prestataire pour les déchets traités dans nos sept centres de tri et de valorisation et après avoir indiqué les bonnes performances du volume de nos déchets traité sur la base de quotas comparés avec le Haut-Rhin et l'Alsace, M. le Président déclare la séance ouverte à 20 h 10 en précisant que les documents projetés seront joints au prochain Procès-Verbal.

Il salue les collègues présents, et plus spécialement M. Denis Foehrlé, M. Margraff, notre trésorier, la presse et le personnel communautaire dont certains sont venus présenter leurs missions aux élus. Il fait état de l'absence de M. Henri MASSON qui vient de perdre sa maman. Il excuse également M. Michel Habig Conseiller général. Il donne lecture de l'ordre du jour.

Puis sans transition, il passe au point un de la séance.

## **1. Approbation du procès verbal des délibérations du Conseil du 26 mai 2008**

M. le Président invite le Conseil à approuver le compte rendu de ses dernières délibérations du 26 mai 2008. Il comprenait treize points dont un divers.

M. Philippe HEID demande davantage d'explication quant au droit de préemption commercial possible pour les communes dont il est fait état dans le compte rendu. M. le Président lui apporte les éléments souhaités.

Par ailleurs, M. Béringer précise que la CLI (qui remplace désormais la CLS) comprend au moins 50% d'élus en son sein (point 3.2. du compte rendu).

## **2. Défibrillateurs – exposé de M Denis FOEHRLE**

M. le Président introduit ce point.

Le 14 mai dernier. Mme le Maire de Fessenheim et M. Denis Foehrlé ont rencontré M. Onimus et le Directeur de l'Essor du Rhin pour une explication quant à l'utilité de l'acquisition de défibrillateurs – choix du modèle – aide des organismes publics possibles – ou commande groupée pour le compte des communes.

M. Foehrlé Denis, à l'aide d'une projection commentée (elle sera annexée au procès-verbal), donne toutes les explications quant à l'usage des appareils et des coûts. Selon le cas et la décision prise, une formation organisée par ses soins (le cas échéant par des moniteurs agréés) sera faite le moment opportun en automne prochain.

M. Foehrlé répond à des questions posées sur la pertinence de l'endroit pour apposer cet appareil, du temps d'usage des piles.

M. le Président invite alors ses collègues à faire le point et d'en débattre au sein de leurs conseils municipaux respectifs. Compte tenu des souhaits et de l'état des lieux faits par les uns et les autres, la décision définitive pourrait être prise au Conseil communautaire du 28 juillet prochain. Il se pourrait, après réflexion, que la Communauté de communes prenne en charge l'un ou l'autre appareil.

M. Onimus insiste par ailleurs sur la nécessité de déposer une demande de subvention (DGE) auprès de l'Etat dès à présent par les communes désireuses d'acquérir ce matériel avant son achat sous peine de ne pas pouvoir en bénéficier.

Puis M. le Président remercie M. Denis Foehrlé pour son exposé éclairé et ses conseils.

## **3. Présentation des missions par le personnel (2<sup>ème</sup> partie)**

Une partie du personnel a présenté ses missions lors du dernier Conseil communautaire. Tour à tour, Mmes Brechbiehl Marie Claude, Roselyne Vonarb – Renner Christiane et Ladet Christine ainsi que MM. Thomas Grunenwald & Fabrice Krieger présentent leurs tâches au sein de notre Communauté de communes. Leurs interventions sont jointes en annexe au procès-verbal de la réunion.

A la fin des exposés, M. le Président adresse ses remerciements à l'ensemble du personnel pour son implication au sein de la communauté de communes.

## **4. Pépinière d'entreprises : résultat de la consultation de la maîtrise d'œuvre pour la purge du terrain et résultat de l'avis d'appel public à la concurrence pour les travaux de VRD – réseaux secs :**

M. Patrice Waltisperger, Vice président, M. le Président et M. Krieger commentent ce dossier.

L'avis d'appel public à la concurrence concerne tant la maîtrise d'œuvre pour la purge du terrain d'assiette que les travaux VRD – réseaux secs proprement dits.

Le Bureau d'études retenu est : CONUS - BETIR pour un montant de 7 853,82 € TTC

Il s'agit d'assainir le terrain sur une profondeur de 2 mètres.

L'entreprise retenue pour les travaux de VRD – pose des réseaux secs est : WERNER & Cie pour un montant de 15 380,80 € TTC.

M. le Président précise par ailleurs que l'ensemble des travaux VRD génère un surcoût ~ 300 K€.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, valide la retenue de ces deux prestataires.**

Les crédits nécessaires sont ouverts à l'article 23137 du BP 2008.

## **5. Zone industrielle Koechlin – Validation du projet d'aménagement et lancement de l'avis d'appel à la concurrence :**

M. Waltisperger Patrice, Vice Président, commente ce point de l'ordre du jour.

Après deux réunions de travail, un nouveau projet incluant la totalité de la zone 10,20 ha fera l'objet d'une demande d'autorisation de lotir. Le programme comporte une tranche ferme (travaux de finition) et une tranche conditionnelle (extension) selon deux variantes. La MISE a été consultée quant au traitement des eaux pluviales et de ruissellement. Il est proposé de déverser les eaux traitées dans des puits perdus (variante 1) dans la mesure où la surface de la voirie ne dépasse pas 1 ha. La solution de déversement dans le Muhlbach (variante 2) n'est pas retenue par la MISE. Par contre, la canalisation nécessaire pour alimenter les puits n'aura pour diamètre que 200 à 315 mm. L'architecte a été chargé de chiffrer le coût estimatif prévisionnel des travaux sur cette nouvelle base. A titre d'information, M. Waltisperger en donne les montants : 241.340,24 € TTC pour la tranche ferme (extension) et à 642.252 € TTC (variante puits perdus) ou 815.672 € TTC (variante rejet dans le Muhlbach), soit un total de travaux de 883 592,24 € TTC (formule puits perdus) ou 1 057 012,24 € TTC (formule rejet dans le Muhlbach)

Pour rappel, l'estimatif de l'ADAUHR était de 179.400 € TTC pour les travaux de finition et 801.320 € TTC pour l'extension.

Afin de permettre la validation de ces prestations, une réunion du Comité consultatif « Activités économiques » a été fixée au jeudi 19 juin 2008 à 17 heures à l'Essor du Rhin. Après cette réunion de travail, le dossier de demande de subvention auprès de l'Etat (Dotation de développement rural) devra être déposé avant le 11 juillet prochain.

Les crédits ouverts à l'article 23136 du BP 2008 de 1 171 651 € sont suffisants.

Enfin, un levé planimétrique et altimétrique a été réalisé par le cabinet de géomètre-expert Marc Jung pour les besoins du projet qui avait auparavant nécessité un débroussaillage pendant six jours pour permettre l'accès au terrain. (coût : 6 027,84 € TTC).

### **Le Conseil communautaire en prend acte.**

M. WALTISPERGER poursuit en rappelant que, par délibération du Conseil communautaire du 14 janvier 2008, il avait été décidé la vente d'un terrain de 30 ares à la SCI « Mosaïque » dans la zone d'activités de Blodelsheim.

Après l'établissement du procès verbal d'arpentage par le cabinet de géomètre-expert SIMON successeur HERNANDEZ à Mulhouse, la surface de la parcelle nouvellement cadastrée au n°329/276 en section 12, indique 30 ares vendue à la SCI « Mosaïque » au prix de 1 000 € l'are, frais d'arpentage et fiscaux en sus.

M. Frédéric GOETZ revient sur la question déjà posée lors de la dernière réunion du Conseil : comment éviter la spéculation ? Réponse : dans les actes de ventes sont insérées deux clauses

particulières : un droit de résolution et un droit de préférence. Le premier oblige l'acheteur à revendre à l'Essor du Rhin au prix payé à l'achat diminué des frais engagés par nous, s'il n'a pas construit sur le terrain acquit dans les quatre ans. Le droit de préférence consiste à une priorité d'achat par l'Essor du Rhin en cas de revente par l'acquéreur initial (donc contrôle du marché). Il n'y a pas non plus de droit de construction d'une maison individuelle, seul des locaux (de fonction) d'habitation nécessaires à l'exploitation de l'entreprise installée sont autorisés.

Un règlement intérieur est par ailleurs à établir pour la zone industrielle Koechlin à Fessenheim.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, valide cette vente à la SCI « Mosaïque » sur la base de 30 ares au prix de 1 000 € l'are.**

## **6. Pistes cyclables :**

M. Etienne SIGRIST, Vice-Président présente ce point à l'ordre du jour.

La piste cyclable reliant la rue du Rhin à la voie d'accès au pont est achevée. Ne reste plus que les plantations à réaliser à l'automne 2008.

Dans l'objectif de sécuriser davantage, il est proposé de supprimer l'ancienne voie qui a fait office de piste cyclable pendant deux ans. Trois prestataires ont été contactés afin de deviser ces travaux. L'entreprise EUROVIA annonce un montant de 3.630,00 € HT (soit 4.341,48 € TTC) pour la réalisation de ces travaux.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, approuve le choix du prestataire, à savoir l'entreprise EUROVIA, pour un montant de travaux de 4 341,48 € TTC.**

Les crédits sont prévus à l'article 23132 du B.P. 2008.

M. le Président rappelle que cette opération, à l'origine sous notre maîtrise d'ouvrage, était subventionnée à 26 %. Entre temps, le Département du Haut-Rhin, dans le cadre du Schéma départemental des pistes & itinéraires cyclables, en a pris la maîtrise d'ouvrage en payant 90% du coût, la communauté de communes « Essor du Rhin » supportant seulement la part résiduelle de 10%, soit environ 18 780 € (contre 134 000 € de coût initial).

## **7. Rapport d'activités annuel 2007 de notre collectivité et sur le traitement des déchets :**

Rapport annuel retraçant l'activité de la Communauté de communes  
"Essor du Rhin" à Fessenheim relative à l'année 2007

M. ONIMUS, Président, présente ce point de l'ordre du jour

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes est chargée d'établir un rapport de l'année écoulée, à savoir l'exercice 2007 retraçant ses activités. Ce document accompagné du Compte Administratif 2007 est à adresser à chaque maire des communes membres avant le 30 septembre de l'année 2008. Il doit être communiqué par le maire à son Conseil Municipal en séance publique. Les délégués de la commune au groupement intercommunal y sont entendus.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du Service Public d'élimination des déchets, selon l'article 2 du Décret n°2000-404 du 11 mai 2000, est intégré dans le rapport sus-indiqué.

Ce rapport comprendra donc deux parties : l'une sur les activités de l'exercice 2007 de la Communauté de Communes et l'autre sur les déchets.

# I. Les activités communautaires :

## 1. Généralités :

### A. Statut juridique :

Notre groupement intercommunal créé en 1972 sur la base d'un SIVOM a passé au statut de District en 1983, s'est agrandi avec la venue de Balgau en 1985 pour finalement être transformé en Communauté de Communes au 1<sup>er</sup> janvier 2001 sur la base de la loi Chevènement du 12 juillet 1999. Faisant suite à la loi du 13.08.2004 modifiée, les statuts devant définir les compétences d'intérêt communautaire ont été modifiés par arrêté préfectoral n° 2006-220 du 08 août 2006. Il est à fiscalité additionnelle depuis son statut de District. La taxe professionnelle est écrêtée *partiellement* sur la base de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 grâce à son statut de District créé avant la loi sur l'Administration Territoriale de la République du 6 février 1992. Il lève aussi une taxe professionnelle de zone (T.P.Z.) sur la zone d'activités intercommunale de Blodelsheim. La Commune de Fessenheim (délibération du Conseil municipal du 20 mars 2007) a par ailleurs, cédé à la Communauté de communes « Essor du Rhin » (délibération du Conseil communautaire du 23 avril 2007) la Zone Industrielle Koechlin située au bord de la RD 52 en face de la voie d'accès au pont de la Hardt Erich Dilger et Alain Foechterlé sur le Rhin. L'acte de cession a été passé par devant Me COUSTAU, Notaire à Ensisheim le 2007.

### B. Composition :

Il comprend 8 communes avec 8817 habitants (recensement 1999). Le Conseil Communautaire est composé de 20 délégués. Le groupement intercommunal « Essor du Rhin » est partenaire dans plusieurs organismes extérieurs (cf. tableau avec les satellites). Certains de ces derniers ont créé leur propre association de gestion.

## 2. Les compétences :

Elles sont prévues par les Statuts de la Communauté de Communes « Essor du Rhin » qui ont fait l'objet d'une réadaptation complète conformément à l'article 164 de la loi du 13 août 2004 modifiée par celle du 13 juillet 2005. Ces statuts ont été approuvés par arrêté préfectoral n° 2006-220 du 8 août 2006. Elles peuvent se résumer comme suit :

- ✚ les compétences obligatoires : aménagement de l'espace - actions de développement économique intéressant l'ensemble de la communauté de communes
- ✚ les compétences optionnelles : protection et mise en valeur de l'environnement et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie
- ✚ les compétences facultatives : transports – actions de promotion du tourisme – accueil de la petite enfance – activités culturelles et sportives – personnes âgées – assistance technique et administrative aux communes membres – adhésion au Syndicat mixte du groupement local de coopération transfrontalière Centre Hardt Rhin Supérieur – gestion, aménagement et entretien des locaux d'habitat et des locaux techniques et administratifs pour la Gendarmerie Nationale à Blodelsheim – mise en place d'un guichet unique d'information et de conseil dans les domaines de l'emploi, de l'insertion, de la formation et des affaires sociales – animation de la jeunesse.

## 3. Travaux réalisés

### A. Travaux communautaires

- a) **Gendarmerie à Blodelsheim:** Dépenses réalisées au 31. 12. 2007 = **1 394,01 € TTC** pour le remplacement de la pompe de relevage
- b) **Déchetteries:** Dépenses réalisées au 31.12.2007 = **12 627,08 € TTC** pour le réaménagement de la déchetterie de Fessenheim (portail d'entrée et portail de sortie supplémentaire)

- c) **Aménagement de la zone d'activités intercommunale de Blodelsheim**: 2<sup>ème</sup> tranche de viabilisation. Dépenses réalisées au 31.12.2007: **38 915,75 € TTC**(lot assainissement – eau et voirie) dont 1 417,98 € d'honoraires maître d'œuvre.
- d) **Pépinière d'entreprises** : frais de publicité pour avis d'appel public à la concurrence et assistance à maîtrise d'ouvrage. Dépenses réalisées au 31.12.2007 : **5 257,14 € TTC**.
- e) **Autres travaux** :
- ✚ Levé topographique et assistance à maîtrise d'ouvrage pour la piste cyclable (RD 52) sous la maîtrise d'ouvrage départementale : **3 576,04 € TTC**.

### **B. Achats de divers matériels pour la Communauté de Communes "Essor du Rhin :**

- ✚ Achat de trois écrans plats : 625,51 € TTC.
  - ✚ Achat d'un présentoir : 1 593,16 € TTC. (banque dematériel)
  - ✚ Achat d'un écran à trépied : 286,10 € TTC..
  - ✚ Achat de deux gardens : 2 479,79 € TTC
  - ✚ Achat d'un sèche-linge crèche Fessenheim : 632,99 €TTC
  - ✚ Achat d'un cinémomètre : 2 563,86 € TTC
  - ✚ Achat huit grilles expo : 1 718,41 € TTC
  - ✚ Achat mobilier bureau Point I (près maison des énergies) : 1 696,25 € TTC
  - ✚ Achat armoire à rideaux (Mme Fritz) : 508,48 € TTC
  - ✚ Acquisition neuf conteneurs Citybulle :10 871,64 €TTC
  - ✚ Remplacement poteau basket à Rumersheim : 1 543,64 € TTC
  - ✚ Achat chariot diable : 209,81 € TTC
  - ✚ Fourniture et pose candélabre Zone d'activité Blodelsheim : 2 358,27 € TTC.
- Total : **27 087,91 € TTC**.

### **C. Travaux sous convention de mandat pour le compte des communes :**

**Douze opérations de travaux** de bâiments (espace culturel et sportif à Blodelsheim et l'école élémentaire et péri-scolaire à Balgau), d'éclairage public et de voirie (sécurisation traversée de Roggenhouse RD 50 – Finition voirie dans le lotissement à Roggenhouse – Rue de Colmar à Rustenhart - Voie d'accès au pont sur le Rhin - Rue de Roggenhouse à Rumersheim – le – Haut - sécurité traversée à Hirtzfelden - rue des Bleuets à Rustenhart - aménagement carrefour du stade à Munchhouse), réfection plateau sportif et d'éclairage public dans la rue de Bâle à Balgau), et de mise en souterrain de la ligne HTA à Rustenhart ont été engagées et pour certaines terminées.

Coût total payé en 2007 : **1 735 208 € TTC**

## **4. Animations culturelles et touristiques**

**A. Sur le plan culturel**: La Communauté de Communes a pris en charge le transport collectif pour diverses activités scolaires et autres pour un montant de 62 986,22 €. Il comprend les déplacements scolaires des écoles élémentaires des communes vers la salle des sports et la piscine de Fessenheim (42 980,12 €) ainsi que les ravettes dans le cadre du « *spectacle Momix* (4 223,34 €), *diverses sorties* (foot à Strasbourg, raquettes, théâtre, marché de Noël à Fribourg en Brisgau, *parcours vitae et marché de l'Art* à Fessenheim , *Europapark, Golf* à Chalampé etc...(7 514,76 €) ». Est compris par ailleurs, le coût du transport à la demande (TERI) pour un montant de 8 268 €.

### **B. Animation – OTI des Bords du Rhin :**

## C. Accueil - hébergements

Ce service est toujours à disposition des touristes et des professionnels. Les fréquentations n'ont pas été relevées cette année. Il est cependant à noter qu'il y a de plus en plus de touristes qui s'adressent à l'accueil pour des renseignements de tous ordres.

D'autre part, le décret du 11 mai 2000 impose la rédaction d'un rapport annuel concernant le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets. Ce document est à soumettre aux Conseils municipaux respectifs membres du groupement avant le 30 septembre 2008.

### Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2007

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 a introduit la rédaction d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets à présenter par le Maire à son Conseil Municipal ou par le représentant de l'E.P.C.I. à son assemblée délibérante. L'article 1<sup>er</sup> alinéa 1 de ce décret prévoit que ce rapport doit être présenté à l'organe délibérant compétent au plus tard dans les six mois suivant la clôture de l'exercice concerné. L'objet de cette délibération concerne le rapport de l'année 2007.

Les communes membres de la Communauté de communes « Essor du Rhin » pour lesquelles cette dernière exerce la compétence en matière d'élimination des déchets, devront être destinataires de ce rapport en vue de sa prise en connaissance par les Conseils municipaux respectifs avant le 30 septembre 2008. Le rapport comprendra l'analyse technique et financière. Il se présente comme suit :

## 1. Indicateurs techniques

### 1.1. Les O.M.R. (Ordures Ménagères Résiduelles)

On entend par O.M.R. les ordures ménagères restantes après les différentes collectes sélectives. Ces déchets correspondent donc à tout ce qu'on jette dans la poubelle traditionnelle.

Sept communes sont concernées par cette collecte en porte-à-porte (Balgau est rattachée pour se service au Sivom du Pays de Brisach) à raison d'un passage hebdomadaire :

- Blodelsheim :	1 419 habitants	collecte le lundi.
- Fessenheim :	2 127 habitants	collecte le mercredi.
- Hirtzfelden :	995 habitants	collecte le mercredi.
- Munchouse :	1 440 habitants	collecte le jeudi.
- Roggenhouse :	401 habitants	collecte le jeudi.
- Rumersheim-le-Haut :	957 habitants	collecte le jeudi.
- Rustenhart :	765 habitants	collecte le jeudi.

Total : 8104 habitants (recensement 1999) – Actuellement ~ 9 200 hbts sans Balgau.

Le prestataire de service est l'entreprise VIDOR à 68 UNGERSHEIM pour la collecte et le transport des déchets ménagers et ce sur la base d'un marché sur appel d'offres ouvert jusqu'au 31.12.2009.

La Commune de BALGAU (714 habitants : rec. 1999) est à la fois membre de la Communauté de communes « Essor du Rhin » et du Sivom « Pays de Brisach ». C'est ce dernier qui assure la compétence déchets pour le compte de la commune. Un seul ramassage hebdomadaire y est organisé (deux jusqu'en 2006 inclus). En effet, la commune de Balgau n'appartient pas au même secteur que les sept autres communes de la Communauté de Communes dans le schéma

départemental d'élimination des ordures ménagères. Les déchets de Balgau vont à l'Usine d'incinération de Colmar alors que ceux des sept autres communes vont à l'Usine d'incinération de Sausheim.

Les O.M.R. sont effectivement traités par incinération à l'usine d'incinération de Sausheim. Cette usine est gérée par le S.I.V.O.M. de l'Agglomération Mulhousienne.

## 1.2. Les autres déchets

Les autres déchets sont collectés en déchetteries ou dans les bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire).

### Les déchetteries

Les déchetteries sont appelées centres de tri et de valorisation des déchets à la Communauté de communes « Essor du Rhin »/ Elles sont au nombre de sept : Blodelsheim – Fessenheim – Hirtzfelden – Munchhouse – Roggenhouse – Rumersheim-le-Haut – Rustenhart. Fessenheim partage le centre avec Balgau (qui est à proximité immédiate).

Les déchets suivants y sont collectés :

déchets verts – verre usagé – papiers/cartons – ferraille – déchets encombrants – gravats – batteries – électroménager – plastiques – vêtements – piles – déchets ménagers spéciaux – phytosanitaires – huiles moteurs usagées et huiles végétales – bois.

*Les différents prestataires apparaissent dans l'annexe 1 qui décrit les différentes filières des déchets.*

Un descriptif des déchetteries figure en *annexe 2*. Tous ces déchets sont amenés par les usagers dans les déchetteries. Les sept déchetteries disposent d'un quai permettant l'accès aux bennes.

Les déchetteries sont ouvertes en moyenne 2 jours par semaine en été et un jour en hiver. Faisant suite aux modifications statutaires en août 2006, le Conseil communautaire, par délibérations des mars et octobre 2007 a clarifié la gestion des déchetteries. Un certain nombre d'heures (4 par semaine pour Roggenhouse et Rustenhart – 5 heures pour Hirtzfelden et Rumersheim/le-Haut – 6 heures pour Blodelsheim et Munchhouse et 11 heures pour Fessenheim/Balgau) ont été validées, à raison de 15 €/heure pris en charge par la Communauté de communes « Essor du Rhin ». Le personnel des déchetteries reste communal et est sous la responsabilité des communes, sauf pour Munchhouse qui ne souhaitait pas ce système et pour qui un prestataire extérieur a été chargé de la gestion les jours d'ouverture. La Communauté de Communes est par contre totalement responsable de la gestion et de l'exploitation des déchetteries.

### Les bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) :

Les P.A.V. sont accessibles 7 jours sur 7.

Le parc des conteneurs est le suivant :

- Verre : 39 bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) de 4 m<sup>3</sup>, dont 13 en déchetteries et 26 en accès libre
- Papier-Carton : 12 bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) de 4 m<sup>3</sup> et 7 bennes de 30 m<sup>3</sup> en déchetteries
- Plastiques : 14 bornes de P.A.V. (Points d'Apport Volontaire) de 4 m<sup>3</sup> plus 5 bornes de 5 m<sup>3</sup> et 3 bennes de 30 m<sup>3</sup> en déchetteries.

Le nouveau contrat avec Eco-Emballages a été établi pour 5 types de matériaux : verre, papier-carton, plastiques, acier, aluminium. Concernant les métaux, les administrés les jettent souvent dans leur poubelle traditionnelle. Acier et aluminium sont ensuite récupérés



après incinération dans les mâchefers. Le plastique, le papier-carton et le verre sont collectés dans les conteneurs des déchetteries et en P.A.V. (Cf. annexe 2).

Les déchets artisanaux et industriels ne sont pas acceptés dans les déchetteries ; les déchets ménagers seuls sont collectés chez les artisans, commerçants et autres industriels.

## 2. Indicateurs financiers

La Communauté de Communes ne gère aucun déchet en régie. La gestion des déchets est déléguée par contrat à des entreprises qui sont prestataires de service.

### 2.1. Bilan annuel

Nature des déchets	Transport/Traitement	Quantité	Coût (en €TTC)
O.M.R. Ordures Ménagères Résiduelles	VIDOR, puis COVED ( collecte + transport) UIOM <sup>1</sup> – Sausheim (traitement)	1854,320 t	<b>128 725,06€</b> <b>180 881,01€</b>
Verre usagé	RECYCAL	402,220 t	<b>14 639,81 €</b>
Plastiques	SCHROLL Colmar SAS	56,145 t	<b>31 505,43 €</b>
Papiers – cartons mêlés		490,038 t	<b>61 460,08 €</b>
Gardiennage déchèteries Munchhouse + Fessenheim	IDEENOV Munchhouse Commune de Fessenheim		<b>1 862,53 €</b> <b>6 621, 95 €</b>
Gravats	Transport et nivellement par WERNER et/ou SAUTER SAS		<b>8 960,39 €</b>
Ferraille Ferraille blanche	Ferrailleurs locaux – FALLER- SOMETALOR		-
Traitement pneumatiques + Ateliers Espoir	SITA ALSACE		<b>7 328,48 €</b> <b>172,22 €</b>
O.M.E. <sup>3</sup>	VIDOR puis COVED	568,440 t	<b>95 134,93 €</b>
D.D.M. <sup>4</sup>	TREDI Peinture Organique et Chimique	5,560 t 5,022 t	<b>22 547,70 €</b>
Batteries	Ferrailleurs locaux - FALLER – SOMETALOR	-	-
Huiles de friture	Service Antipollution de l'Est	1,260 t	<b>236,32 €</b>
Déchets verts	TERRALYS WERNER	1418,590 t	<b>46 975,08 €</b> <b>287,04 €</b>
Tonte gazon et taille des haies	I S S Mulhouse		<b>11 277 €</b>

<sup>1</sup> : UIOM = Usine d'Incinération des Ordures Ménagères

<sup>3</sup> : O.M.E. = Ordures Ménagères Encombrantes

<sup>4</sup> : D.D.M. = Déchets Dangereux des Ménages

La Communauté de Communes a organisé une opération P.U.N.R. (Pneus Usagés Non Réutilisables) en 2007. Cela a permis la collecte de tonnes de P.U.N.R. et a coûté 7 328,48 € TTC.

Le montant de la redevance 2007 par foyer était le suivant (inchangée depuis 2005) :

Foyer 1 personne :	90 €/an
Foyer 2 personnes :	120 €/an
Foyer 3 personnes :	150 €/an
Foyer 4 personnes et + :	180 €/an

## 2.2. Synthèse

### Dépenses :

⇒ Coût de collecte, transport et traitement des O.M.R. (€TTC):	309 606,07 €
⇒ Coût de gestion des déchetteries (€TTC):	309 008,96 €
Coût total	<b>618 615,03 €</b>

Pm : Frais de gardiennage 2007 non demandés à ce jour pour les communes = 14 340 € soit : Roggenhouse 2400 €, Rustenhardt 2400 €, Rumersheim 985 €, Hirtzfelden 2985 € et Blodelsheim 3570 €.

### Recettes :

⇒ Montant de la redevance des ordures ménagères encaissé :	476 467,50 €
⇒ Soutiens Eco-Emballages :	88 692,08 €
⇒ Revente du verre à BSN :	7 690,44 €
⇒ SIVOM Pays de Brisach pour Balgau :	10 560,06 €
VALORPLAST(plastiques) :	8 651,28 €
SAS COLMAR VIEUX PAPIERS (Schroll)	22 245,76 €
Recettes totales :	<b>614 307,12 €</b>

## 2.3. Commentaires par rapport à l'année 2006

Le coût de gestion des déchetteries a augmenté par rapport à 2006. L'explication est multiple :

- L'opération ponctuelle P.U.N.R. n'avait pas été réalisée en 2006. Elle a représenté un coût d'environ 7 328 € TTC en 2007.
- Par délibération du conseil communautaire, applicable à partir du 1er avril 2007, le remboursement des frais de gardiennage est effectué à raison de 15 €/heure selon un classement établi en quatre catégories tenant compte de la population de chaque commune.
- La prestation entretien I. S.S. tonte et taille en déchèterie pour 11 277 €.

Autre information commentée par M. MARGRAFF Trésorier Public. A la date du 9 juin dernier, 8 539,12 € de redevances pour 2007 étaient impayées soit 1,79% du montant total à encaisser. Le Trésorier dépose en même temps pour signature par M. le Président, les autorisations de saisie auprès des redevables n'ayant pas payé la redevance pour les années 2005 à 2007 inclus. Il rajoute qu'en cas de non recouvrement des sommes à payer, il sera contraint de demander au Conseil communautaire l'admission en non valeur pour créances irrécouvrables.

**Après en avoir délibéré, le Conseil adopte.**

## **8. Fixation de la redevance des ordures ménagères 2008**

M. Frédéric GOETZ, Vice-président, présente et commente ce point de l'ordre du jour.

Compte tenu de la différence négative entre les dépenses et les recettes enregistrées en 2007 (voir rapport annuel sous le point 7), à savoir 18 647,91 €, une augmentation de 5% de la redevance est nécessaire ramenant une somme supplémentaire de 20 886 € sur la base du nombre de foyers en 2007.

Il est précisé que la redevance n'a plus été augmentée depuis 2005.

Il est donc proposé d'augmenter les redevances comme suit :

- ✚ 94,50 € pour un foyer d'une personne (mensuel = 7,88 €)
- ✚ 126,00 € pour un foyer de deux personnes (mensuel = 10,50 €)
- ✚ 157,50 € pour un foyer de trois personnes (mensuel = 13,13 €)
- ✚ 189,00 € pour un foyer de quatre personnes et plus (mensuel = 15,75 €)

A titre d'information, il y a 604 foyers à 1 personne - 1160 foyers à 2 personnes - 688 foyers à 3 personnes et 953 foyers à 4 personnes et +, soit un total de 3405 foyers qui a rapporté un montant de redevances en 2007 de 476 467,50 €.

M. le Président insiste par ailleurs sur la nécessité de continuer l'effort sur le tri, à en informer la population pour des insertions régulières dans les flashes infos communaux. Il invite ses collègues à travailler uniquement sur la liste des redevables 2007 remise par la communauté de communes pour établir celle de 2008 en corrigeant les données et en faisant la mise à jour. M. Onimus donne aussi connaissance du tableau comparatif de la collecte des ordures ménagères de 1995 à 2007 inclus.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, fixe la redevance d'ordures ménagères pour 2008 telle que proposée ci-dessus.**

## **9. Modification de la convention OCAD3E – Désignation délégués ADMD**

**DEEE** : Selon la convention signée, seul un point de collecte gratuit est attribué pour notre collectivité en fonction du nombre d'habitants (- de 15 000 habitants). Pour les autres déchetteries, il a été décidé de mettre en place des caisses grillagées supplémentaires de 1,5 m<sup>3</sup>, à raison de deux par site à mettre dans le box/garage.

OCAD3E nous accorde une subvention de 20 €/T correspondant au scénario S0 (S0 = enlèvement dès 8 unités, pm : 1 caisse grillagée = 2 unités). Pour obtenir 40 €/T, il faut passer en scénario S1, ce qui correspond à un enlèvement dès 24 unités. Cela permet de collecter moins souvent et de minimiser les frais de collecte et de transport. La signature d'un avenant est nécessaire.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Président à signer cet avenant permettant de passer du scénario S0 au scénario S1.**

**Par ailleurs, le Conseil, après délibération, désigne un délégué titulaire M. Frédéric GOETZ et un délégué suppléant M. Mario HEGY pour siéger au nom de la communauté des communes au sein de l'ADMD.**

## **10. Consultation prestataire magazine Essor du Rhin**

Le contrat avec le prestataire actuel, la société PREDICTIV, arrive à terme. Il avait été souscrit pour 3 ans puis prolongé d'un an pour arriver au terme du mandat électoral et garder une cohérence graphique sur l'ensemble du mandat.

Il s'agit maintenant de lancer une nouvelle consultation sur le site de l'Association des Maires du Haut-Rhin (AMHR) pour choisir le prestataire du magazine pour les trois prochaines années.

Un cahier des charges a été rédigé. La commission communication a validé l'architecture actuelle du magazine (semestriel de 16 pages).

Le délai de remise des offres est fixé au 1er juillet à 12 h 00.

Le prochain magazine paraîtra fin août et servira entre autre de support de communication au Salon de l'Artisanat et des Métiers.

**Le Conseil, après délibération, autorise M. le Président à lancer la procédure de consultation et à signer tous les documents à intervenir.**

## **11. Personnel**

M. le Président présente ce point de l'ordre du jour.

### **11.1. Journée de solidarité**

Le Centre de Gestion du Haut Rhin pour la Fonction Publique Territoriale demande au Conseil de fixer pour la durée du mandat, la Journée de Solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées.

Sauf décision expresse du Conseil communautaire prise sur un nouvel avis du Comité Technique Paritaire, ces dispositions seront reconduites tacitement d'année en année.

Pour les collectivités ne disposant pas d'un C.T.P Local, l'avis du C.T.P du Centre de Gestion est nécessaire avant la prise de décision du Conseil.

Il a été proposé pour l'ensemble du personnel que ce sera un jour de réduction du temps de travail.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide que la Journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées sera un jour de réduction du temps de travail pour l'ensemble du personnel.**

### **11.2. Embauche d'un collaborateur**

Vu la charge de travail croissante et les dossiers importants à gérer avant la fin de l'année (salon de l'artisanat, pépinière d'entreprise, ZIK...) il est proposé d'embaucher un collaborateur en CDD pour une période de 6 mois.

#### **Missions :**

Collaborateur des chargés de missions et cadres A en poste dans la collectivité, il intégrera une équipe pluridisciplinaire et polyvalente qu'il secondera dans la mise en place des projets (salon de l'artisanat et des métiers, zones d'activités et pépinière d'entreprises, projet piscine, gestion des déchets, mise en valeur des espaces naturels...)

Il aura également en charge l'élaboration et la mise en œuvre de certains projets de la collectivité, notamment dans l'immédiat :

- Tableau de bord du programme d'actions annuel de la Charte de développement
- Suivi du système d'informations géographiques intercommunal
- Mise en place d'un Extranet / Intranet

#### **Profil :**

- Formation supérieure (minimum bac + 2)
- Capacité à conduire des projets et animer des réunions
- Connaissance des collectivités locales
- Expérience professionnelle dans un poste similaire serait un plus
- Esprit d'équipe, rigueur, dynamisme, disponibilité, autonomie, qualités rédactionnelles
- Adaptabilité et polyvalence
- Maîtrise des outils informatiques (Pack Office – Internet – Arcview)
- Permis de conduire et voiture personnelle

Agent contractuel de catégorie B – CDD de 6 mois – rémunération à convenir selon expérience – période d'essai d'un mois.

Le poste à temps complet est à pourvoir le plus rapidement possible.

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide l'ouverture de ce poste de travail avec effet immédiat sur la base des propositions sus décrites.**

Les candidatures manuscrites (lettre de motivation et CV + photo) sont à adresser avant le 23 juin 2008 à Monsieur le Président de la Communauté de communes Essor du Rhin

## **12. Travaux communaux :**

### **12.1. ROGGENHOUSE : RD 50- 5<sup>ème</sup> tranche – bordereau de prix supplémentaires :**

M. Eric MICHELAT commente ce point de l'ordre du jour.

Des travaux supplémentaires sont nécessaires non prévus dans le cadre de ce marché. Un bordereau de prix supplémentaires n° 4 est de ce fait nécessaire pour le marché attribué au Groupement d'entreprises COLAS Est SA à Colmar. Il porte sur le marquage en ligne continue autour de l'îlot pour un montant unitaire de 1,45 € le ml, la fourniture et pose de panneaux B30 CL2 pour 275 € HT l'unité, B51 CL2 pour 275 € HT l'unité et AB3a et de panneau M9c CL2 pour 295 € HT l'unité ainsi que la réalisation d'un nettoyage par « Karcher » sur la placette devant la Mairie pour un forfait de 400 € HT.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, adopte et valide ces nouveaux prix.**

Le crédit de 243 719,44 € inscrit au B.P. 2008 à l'article 458162 est suffisant.

## **13. Prochaines réunions du Bureau et du Conseil communautaire**

M. le Président rappelle les dates des prochaines réunions :

Lundi, le 28 juillet 2008 à 20 heures

Lundi, le 25 août 2008 à 20 heures

Lundi, le 29 septembre 2008 à 20 heures

Toutes les réunions sont précédées d'une réunion du Bureau à 18 heures. Un bureau intermédiaire sera programmé. Ses membres en seront informés en temps voulu.

Le Conseil adopte.

## **14. Divers :**

**14.1.** Achat au profit d'UNICEF pour un montant de 200 € de 2 tableaux réalisés par les écoles primaires de RUMERSHEIM et HIRTZFELDEN et dons aux écoles.

**Le Conseil communautaire, après délibération, prend en charge l'acquisition de deux tableaux réalisés par les enfants des écoles élémentaires de Rumersheim le Haut et de Hirtzfelden pour un montant de 200 € à prendre à l'article 6065 du BP 2008.**

### **14.2. Signature d'une convention avec le PAYS RVGB pour la réalisation du calendrier intercommunal des manifestations.**

Monsieur le Président demande l'accord au Conseil Communautaire pour signer cette convention. La communauté de communes pilote et pré- finance le calendrier. Une demande de subvention sera sollicitée auprès du Conseil Général. Les collectivités concernées

s'engagent à participer au financement au prorata du nombre d'exemplaires commandés au tarif maximum de 0,40 €/exemplaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire autorise M. le Président à signer la convention à intervenir avec le Pays Rhin Vignoble Grand Ballon.**

#### **14.3. Fréquentation du POINT Info :**

Le Point Info touristes à côté de la maison des énergies est ouvert depuis le 1er juin.

47 touristes sont venus chercher des renseignements, dont 27 français et 15 allemands. Marie IMHOFF et Caroline TEIXEIRA accueillent les touristes en alternance ce mois de juin.

#### **14.4. Salon de l'Artisanat et des Métiers :**

M. le Président informe l'assemblée de la tenue de la réunion du Comité de pilotage et ensuite des artisans et commerçants exposants le 19.6.2008 à 19 h, respectivement 20 h.- 8000 visiteurs sont attendus. Une charge résiduelle de 20% revient à la Communauté de communes « Essor du Rhin ».

Une réunion de l'association des professionnels de la Hardt aura lieu le 17 juin 2008.

#### **14.5. Intervention de Mme Agnès KIEFFER :**

La commission culturelle s'est réunie le 3 juin dernier afin de faire le point. Une autre rencontre a eu lieu à Munchhouse le 12 juin 2008. Il y fut entre autres, question de la création d'une école de musique intercommunale. La prochaine réunion est fixée soit au 3.7. ou au 9.7.2008.

Une réunion du Comité consultatif des aînés est programmée le 19 juin 2008 relative à la prise en charge des collégiens lors du Salon de l'Artisanat et des Métiers en septembre prochain.

Le 24 juin 2008 aura lieu une réunion concernant le dossier « Deux rives, trois ponts et mille choses à découvrir » à Neuenburg.

Enfin le 24.6.2008 se tiendra par ailleurs une nouvelle rencontre du Comité consultatif culturel à l'Essor du Rhin.

#### **14.6. Informations diverses par M. le Président :**

- ✚ L'inauguration du Bureau territorial du Conseil Général du Haut-Rhin a eu lieu à Ensisheim en présence de MM. Buttner et Habig ce jour. M. Onimus y a assisté. M. Jean BUTTIGHOFFER y tiendra des permanences.
- ✚ Le 28 juin prochain à 10 h, l'atelier communal sera inauguré à Hirtzfelden.
- ✚ Une réunion relative aux financements européens (actions transfrontalières) organisée par le Réseau des acteurs de l'intercommunalité du Conseil Général se tiendra le 8 juillet 2008.
- ✚ Le 23 juin 2008, l'A.D.M.D. (Agence départementale pour la maîtrise des déchets) organise une rencontre de travail au Département.
- ✚ Gaz de France informe par affiche de l'avancée du dossier concernant l'enfouissement pour le stockage de gaz en sous-sol dans le secteur d'Ensisheim avec l'annonce de l'enquête publique.
- ✚ La fête des rues aura lieu à Bantzenheim le week-end prochain (21 & 22.6.2008)
- ✚ Le Conseil d'Administration d'Enjeu Nature tiendra sa réunion le 23.6.2008 à Hirtzfelden.
- ✚ Mgr GRALLET Jean-Pierre Archevêque de Strasbourg a rencontré les élus lors de sa venue dans le secteur
- ✚ L'association CAP (Ass.Haut-Rhinoise pour la prévention et le soin des addictions) sollicite un concours financier de 270 € de notre regroupement de communes pour l'année 2008.
- ✚ Il donne également connaissance de la plaquette éditée par le Conseil Général du Haut-Rhin quant à l'Habitat alsacien.



## Tour de table :

**M. François BERINGER** invite ses collègues à se rendre à la fête du 1200<sup>ème</sup> Anniversaire de la création de la Commune d'Eschbach (Allemagne), elle est remarquable.

D'autre part, un exercice de la PPI (Centrale nucléaire de Fessenheim) a eu lieu à la Préfecture du Haut-Rhin. La prochaine se tiendra le 20 novembre prochain dans nos locaux.

**M. Bernard BRUN** dit que le radar de l'Essor du Rhin se trouve actuellement à Fessenheim (route de Hirtzfelden).

D'autre part, la visite de Mgr Jean-Pierre GRALLET s'est bien déroulée.

**Mme Agnès BALP-MATTER** remet à l'ensemble des délégués une lettre de l'un de ses administrés qui suggère une modification adaptée du cycle d'allumage du feu tricolore sur le pont de la Hardt Eric Dilger Alain Foechterlé. Est à transmettre au Syndicat mixte du G.L.C.T. compétent.

**Mme Agnès KIEFFER** demande s'il fallait fermer à clef les boxes dans les déchetteries. M. Frédéric GOETZ répond par la négative afin d'éviter toute effraction entraînant des dégâts.

**M. Cédric LEPAUL** souhaite être destinataire du Cahier de Charges concernant l'entretien de la déchetterie.

**M. Philippe HEID** souhaite revenir sur la présence de gens du voyage dans sa commune et le coût à payer pour la location de la benne et le traitement des déchets générés. Une réunion de travail est prévue à la Sous-Préfecture de Guebwiller le 26 juin prochain. Il fait également état d'un mail reçu de Mme FLOTA du Pays RVGB concernant l'obtention possible d'une subvention régionale dans le cadre du désherbage. M. Jean GOETZ intervient pour demander que le « Comité consultatif environnement » travaille ce point plus précisément.

M. Heid soulève par ailleurs la question de la gestion de la production d'eau potable. M. Onimus répond que l'année écoulée, le Syndicat mixte du Pays RVGB avait organisé la fête de l'eau avec la possibilité de visiter des châteaux d'eau, de pompage, etc.. M. Jean GOETZ intervient en souhaitant qu'une réunion publique avec un intervenant extérieur compétent soit organisée. Il précise que la fête de l'eau est appelée à être rééditée tous les trois ans.

M. Heid termine en proposant le rajout de M. Guy WIPF au sein du Comité consultatif pour l'environnement

**M. Pierre ENGASSER** informe l'assemblée de la tenue de l'Assemblée Générale de l'Association de gestion pour le Petite Enfance le 26 juin prochain à la Maison de l'Essor du Rhin ». Le 17 juin 2008, il y a la réunion du Bureau de l'Association de gestion pour la Maison de retraite « Les Molènes » à Bantzenheim.

Plus aucune intervention n'étant faite, M. le Président clôt la séance à 22 heures 30 en invitant ses collègues au verre de l'amitié.

## Membres présents :

Le Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

André ONIMUS

Etienne SIGRIST

Patrice WALTISPERGER

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Le Vice Président :

Pierre ENGASSER

Henri MASSON

Frédéric GOETZ

Le Vice Président :

L'assesseur :

Agnès KIEFFER

Philippe HEID

Jean-Marc LOEWERT

François BERINGER

Bernard BRUN

Fabienne STICH

François WASSMER

Agnès MATTER-BALP

Cyrille LHUILLIER

Frédéric LEPAUL

Eric MICHELAT

Jean GOETZ

Mario HEGY

**Membre absent** : M. Pierre RENTZ

**Présent par ailleurs** : M. Alexis MARGRAFF Trésorier de Blodelsheim

**Excusé par ailleurs** : M. Michel HABIG Conseiller Général du Canton d'Ensisheim

**Personnel présent** : Mmes Christiane RENNEN – Christine LADET – Marie-Claude BRECHBIEHL – Roselyne VONARB- MM. Fabrice KRIEGER – Thomas GRUNENWALD et Maurice ZIMMERLE.